

CONSEIL MUNICIPAL DE MINERVE

Compte-rendu de la séance du 27 août 2026

Séance à 17 h 30 — Bibliothèque

Ouverture de la séance

Le vendredi 28 août 2026 à 17 h 30, le Conseil municipal de la commune de Minerve s'est réuni en séance publique à la bibliothèque, sous la présidence de M. Henri Rognon, Maire.

Étaient présents : Henri Rognon, Maire ; Thomas Cabrol, deuxième adjoint ; Martine Rousseaux ; Michèle Villalonga ; Fabienne Suwala ; Dirk Meitzner, conseillers municipaux.

Marie Vallée-Roche, première adjointe, était absente et avait donné procuration à Dirk Meitzner.

Le Conseil municipal a désigné Michèle Villalonga en qualité de secrétaire de séance.

Délibérations

1. Passerelle de Coupiac — Approbation des modalités financières et comptables de l'opération et décision modificative du budget principal 2026

Le Conseil municipal a examiné les modalités financières et comptables de l'opération de construction de la passerelle de Coupiac. La commune de La Caunette assure la maîtrise d'ouvrage mandataire et la commune de Minerve intervient en qualité de commune mandante.

La convention financière organise les modalités de réalisation, de financement et de comptabilisation de l'opération entre les deux communes. Le Conseil municipal a également examiné la modification budgétaire nécessaire à la mise en œuvre de ces modalités.

Les travaux doivent s'achever au cours du mois de septembre 2026, après un retard lié aux risques d'incendie.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les modalités présentées et autorisé le Maire à effectuer les opérations nécessaires à leur mise en œuvre.

2. Modification du tableau des effectifs — Création d'un emploi permanent de Secrétaire général de mairie

Le Conseil municipal a examiné la modification du tableau des effectifs destinée à permettre la création d'un emploi permanent de Secrétaire général de mairie.

L'emploi créé est un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, ouvert aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2e classe et rédacteur principal de 1re classe. Les fonctions comprennent notamment la direction administrative de la commune, le suivi des décisions du Conseil municipal, la gestion budgétaire et financière, le management des agents, le pilotage des projets communaux et le suivi des dossiers de subventions.

Le Conseil municipal a décidé de créer cet emploi, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer les actes correspondants.

Vote : 6 voix pour, 1 voix contre.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 04.

Le procès-verbal officiel de la séance sera soumis à l'arrêt du Conseil municipal lors d'une prochaine séance.